Transition énergétique et économie d'énergie

Sensibilisation

Concepteur Développeur d'Applications





Avoir une démarche éco-responsable dans notre métier.









Introduction

réduisez l'empreinte écologique de vos usages, investissements, produits et services digitaux

• Pour concilier développement numérique et préservation de l'environnement, nous avons besoin de mettre en place des pratiques plus durables, telles que la sobriété, l'écoconception et l'allongement de la durée de vie des équipements.

Pourquoi réduire la pollution numérique ?

Aujourd'hui, le numérique est en croissante augmentation dans son usage. Il est temps de choisir un numérique plus responsable et durable.

Simplification des communications, démocratisation de l'accès à l'information, télémédecine, commerce en ligne... Le développement du numérique a profondément transformé nos sociétés, à tous les niveaux. Mais cette transformation n'est pas sans défis.

- Surconsommation des ressources naturelles
- · Consommation d'énergie importante
- Emissions de gaz à effet de serre (GES)





Quelques chiffres clés du numérique en France

Les chiffres clés du numérique en France

10 %

de la consommation électrique sont liés aux services numériques en France 65,5 Mt

de ressources extraites par an sont nécessaires pour fabriquer les équipements numériques en France

Étude ADEME - ARCEP 2022

2,5 %

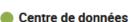
de l'empreinte carbone sont dus au numérique

Étude ADEME - ARCEP 2022

78,8

Part d'émissions de GES dans le numérique par catégorie







Valeur en %

d'objet

Source : étude ADEME-Arcep (2022-2023) sur le numérique en France



Une démarche vertueuse

- Mobiliser les collaborateurs, respecter et anticiper la réglementation
 - En intégrant les principes du numérique responsable, on renforce nos compétences et la compréhension des enjeux du secteur.
 - Mise en conformité avec les réglementations en vigueur permettant de s'adapter des évolutions plus facilement.

- Maîtriser les coûts et réduire la facture énergétique
 - Agir pour optimiser l'utilisation des ressources et améliorer votre efficacité énergétique.
 - Maintenance des appareils pour allonger leur durée de vie
 - Réduire la consommation d'énergie et le renouvellement des équipements permettent de faire des économies.



Une démarche vertueuse

- Préserver l'environnement et la satisfaction client
 - En consommant moins de ressources et d'énergie, vous réduisez votre impact environnemental de vos activités.
 - Vous répondez ainsi aux préoccupations et attentes du marché en matière de responsabilité et d'éthique.

- Identifier des opportunités de développement
 - En adoptant une démarche numérique responsable, vous ouvrez de nouvelles perspectives pour votre organisation.
 - Vous encouragez l'innovation pour la conception de vos produits et services.
 - Vous accédez à de nouveaux marchés et vous vous différenciez de vos concurrents.
 - Vous êtes plus attractifs.



ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADEME

Agence de L'environnement et de la Maîtrise de l'Energie

- L'ADEME vous propose ses ressources et outils pour vous accompagner dans le cadrage et le pilotage de votre démarche en faveur d'un numérique plus responsable et durable.
- Le programme ALT IMPACT accompagne les entreprises et collectivités vers la sobriété numérique
 - Sensibiliser l'ensemble des acteurs impliqués à l'impact environnemental du numérique et à la compréhension de ses enjeux.
 - Aider à se former à la sobriété numérique et à mesurer l'impact environnemental du numérique au sein de leurs organisations.
 - Accompagner et financer les projets territoriaux d'avenir sur la sobriété numérique.

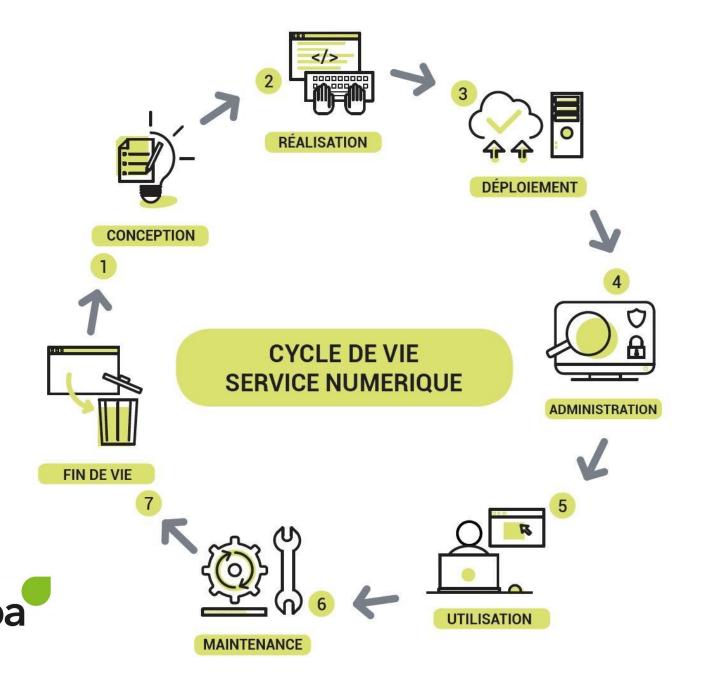


Ecoconception

L'écoconception numérique consiste à intégrer les enjeux écologiques dans la conception des produits ou services numériques.

L'écoconception numérique contribue ainsi à limiter la surconsommation des ressources naturelles et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES).

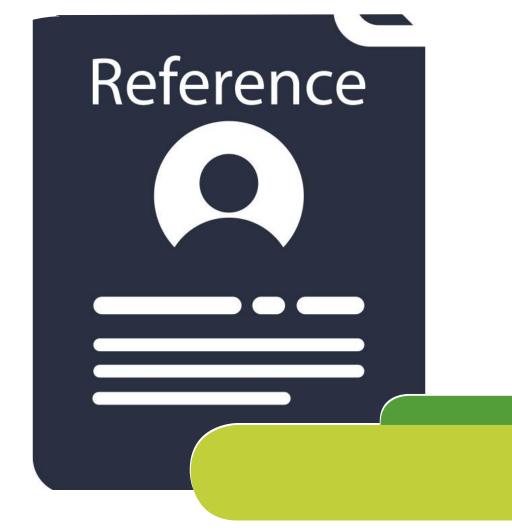
- Le référentiel général d'écoconception de services numériques (RGESN) vous donne ensuite les clés pour mettre en œuvre votre démarche d'écoconception numérique.
- https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publication s/referentiel-general-ecoconception/



Sensibilisation à la transition énergétique et économie d'énergie

Ressources pour aller plus loin

- Site Référentiel AFNOR SPEC 2201
- Site <u>Référentiel général de</u> <u>l'amélioration de l'accessibilité</u> (<u>RGAA</u>)
- Site <u>Référentiel général de sécurité</u> (<u>RGS</u>)
- Site <u>Référentiel général</u> d'interopérabilité (RGI)
- Site Règlement général sur la protection des données (RGPD)





Gestion des DEEE

Réglementations et sanctions







Loi AGEC

Loi Anti-Gaspillage promulguée en février 2020

- Loi pour une économie circulaire constituant un cadre législatif majeur en France en réponse à l'urgence climatique.
- Droits et devoir des entreprises pour contribuer à la transition écologique.
 - Réduction du gaspillage et valorisation des déchets.
 - Responsabiliser les entreprises productrices sur leur gestion de leurs produits, de leur conception à leur fin de vie.
 - Interdictions de produits jetables.
 - Sanctions pénales.





Responsabiliser

Les Producteurs d'Équipements Électriques

- Liberté de choisir leur solution d'enlèvement et de traitement des déchets.
- Proposer des solutions aux utilisateurs finaux qui souhaitent se débarrasser de leurs DEEE professionnels.
- Transfert de responsabilité à l'utilisateur final dans le cas où le producteur via le contrat de vente de l'équipement.
- Déclarations au Registre National des Producteurs de l'ADEME : traçabilité des flux de déchets.
- Mise en place d'un outil de Suivi des performances (tonnages et valorisation)





Sanctions Pénales

pour les Producteurs d'Équipements Électriques et Électroniques

- En cas de non-conformité, des sanctions administratives sont appliquées, allant de 1500 € à 7500 € par unité de produit fabriqué, importé, ou distribué, ou par tonne de déchet généré.
- Des sanctions pénales sévères peuvent être appliquées, comprenant jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amendes, accompagnées de l'arrêt de l'activité de l'entreprise.







Sanctions Pénales

du Détenteur

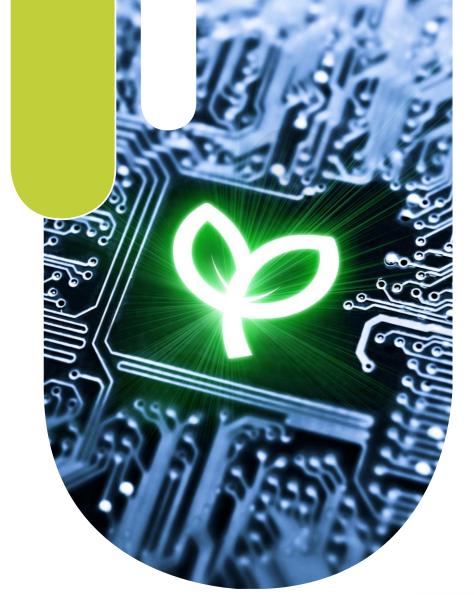
- En cas de non-respect de ces réglementations, des sanctions pénales peuvent être imposées au détenteur des DEEE, atteignant jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.
- Des astreintes journalières de 1500 € et le blocage de l'activité de la personne soupçonnée d'être à l'origine des déchets peuvent également être appliqués.

Nous, développeur...

Que pouvons-nous faire au quotidien?









GREEN IT

https://www.greenit.fr/

- Ecoconception logicielle.
- Choix de fournisseurs d'énergie vers pour les centres de données.
- Solutions de refroidissement moins énergivores.
- Moins de papiers
- Marque-pages au lieu de requêter un
- Eteindre les écrans, l'ordinateur si non utilisés.
- Eviter l'achat compulsif
- Etc...

ECOCONCEPTION





MERCI!

Cette présentation s'inspire des informations du lien :

https://agirpourlatransition.ademe .fr/entreprises/numeriqueresponsable#summaryAnchor_0



Jérôme BOEBION 2024 - v1.0